



INSTITUT DE FRANCE  
Académie des sciences



## **Prix informatique Lovelace-Babbage 2026 de l'Académie des sciences**

### **en partenariat avec la Société Informatique de France**

***Date limite de dépôt des dossiers : lundi 15 décembre 2025 à 17h***

L'informatique est une science dont l'essor a été impressionnant depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Ses découvertes et réalisations sont au cœur de la révolution numérique qui s'étend à tous les secteurs de la société. Le prix « Lovelace-Babbage » est nommé en souvenir de celle qui réalisa le tout premier programme informatique – Ada Lovelace – et du concepteur de l'ancêtre de l'ordinateur auquel ce programme était destiné – Charles Babbage.

Le prix « Lovelace-Babbage » récompense des scientifiques, femmes et hommes, dont les travaux de recherche portent sur tout domaine de l'informatique, du plus théorique au plus appliqué. Il concerne le domaine de l'informatique, s'entendant ici au sens large des sciences et technologies au cœur du numérique. Le prix sera remis conjointement par l'Académie des sciences et la Société Informatique de France (SIF).

Le prix est d'un montant de 3 000 euros par lauréat.e ; il y a 2 lauréat.es par année. Le prix est attribué chaque année à une chercheuse et à un chercheur :

- âgé.es de moins de 40 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2026, ou ayant obtenu leur thèse depuis moins de 12 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la durée des congés parentaux ou maladies étant ajoutée à ces limites,
- personnes françaises ou étrangères travaillant en France depuis au moins un an, ou personnes françaises travaillant dans un laboratoire étranger affilié à une structure française (par exemple, CNRS, Inria, etc.).

Aucune contrainte n'est imposée sur les sous-domaines de l'informatique concernés, ni sur la nature des travaux de recherche des lauréat.es.

### **Comment présenter sa candidature**

Les dossiers seront constitués des éléments suivants :

- un **dossier de candidature** d'au plus cinq (5) pages, composé de :
  - un CV à jour d'une (1) page maximum, comportant explicitement la date de naissance, la date de soutenance de la thèse ainsi que toute information complémentaire utile pour statuer sur la recevabilité du dossier ;
  - un document contenant une présentation succincte des travaux de recherche et de leurs impacts scientifiques ou sociétaux sur quatre (4) pages maximum, incluant des liens vers les cinq (5) contributions scientifiques les plus représentatives (article scientifiques, logiciels, etc.) à l'exclusion de toute autre. Les pages web citées doivent être librement accessibles.
- deux (2) **lettres de recommandation** au plus. Elles peuvent par exemple témoigner du soutien d'une personne connaissant bien les travaux présentés dans le dossier, et d'une personne largement reconnue dans le domaine à même de mettre en perspective les travaux présentés.

L'ensemble des documents sera rédigé en français ou en anglais, et à transmettre au format pdf.

## Envoi des documents de candidature

Le **dossier de candidature** est à soumettre via le site :

<https://lovelace-babbage.socinfo.fr/prix>

Les **lettres de recommandation** sont à envoyer par les auteurs et autrices des lettres à l'adresse : [prix-ads-sif@societe-informatique-de-france.fr](mailto:prix-ads-sif@societe-informatique-de-france.fr)

Un accusé de réception sera envoyé à la réception des lettres de recommandation.

## Calendrier de candidature 2026

- Lundi 15 décembre 2025 à 17h : date et heure limites de soumission du dossier de candidature (5 pages)
- Jeudi 18 décembre 2025 à 17h : date et heure limites d'envoi des lettres de recommandation

## Jury du prix 2026

Le jury constitué par la Société Informatique de France sélectionne un ensemble de dossiers qu'il propose à l'Académie des sciences. Parmi ceux-ci, l'Académie des sciences procède au choix de la lauréate et du lauréat du prix Lovelace-Babbage. Les résultats sont annoncés aux lauréat.es avec un embargo jusqu'à la remise des prix sous la coupole de l'Institut de France à l'automne 2026.

Le jury comprend des membres issus de l'Académie des sciences, des représentant.es des instances de la SIF (conseil d'administration et conseil scientifique) et des personnalités extérieures qualifiées.

Le jury 2026 est présidé par Sara Bouchenak.

Le membres du jury 2026 sont :

### Académie des sciences

François Baccelli  
Anne Marie Kermarrec  
Xavier Leroy  
Claire Mathieu  
Jocelyne Troccaz

### Société Informatique de France

Yves Bertrand  
Sara Bouchenak  
Laurent Réveillère  
Françoise Soulié-Fogelman

### Personnalités extérieures

Siham Amer-Yahia (CNRS, LIG)  
Raphaëlle Chaine (Univ. Lyon 1)  
Véronique Cortier (CNRS, LORIA)  
Omar Fawzi (INRIA)  
Sébastien Konieczny (CRIL)  
Anne-Cécile Orgerie (CNRS, IRISA)  
Jean-Marc Petit (INSA)  
Marc Tommasi (Univ. de Lille)